

## ENQUETE SUR LE FINANCEMENT DES PME 2010: EXECUTIVE SUMMARY

Pour lire le rapport complet, cliquez [ici](#).

L'enquête CeFiP<sup>1</sup> "Financement des PME" 2010 a été réalisée en collaboration avec des chercheurs du département Comptabilité et Financement de l'Université d'Anvers, sous la houlette du professeur Eddy Laveren. Chaque année, l'enquête rend compte de la disponibilité de financement et du comportement des banques vis-à-vis des petites et moyennes entreprises (PME) et des micro-entreprises. Comme les années précédentes, ces entreprises ont été interrogées par écrit.

L'enquête CeFiP Financement des PME 2010 a été réalisée pendant la période septembre-octobre 2010 dans un contexte caractérisé de sortie de crise. 7.130 entreprises belges employant 1 à 250 personne(s), de différentes régions et secteurs, ont été interrogées. Au total, 1.042 formulaires d'enquête ont été renvoyés (pourcentage de réponse = 14,6%). Pour l'analyse des réponses reçues, 968 formulaires complets ont été utilisés. Le **profil des répondants** peut être établi sur base de leur domicile, de leur structure juridique, de leur âge et de leur taille. La répartition par Région se présente comme suit : Région flamande (61,6%) - Région wallonne (27,9%) et Région de Bruxelles-Capitale (10,5%). La majorité des répondants (59,5 %) sont des SA et les autres sont des SPRL. Sur le total des entreprises répondantes, seuls 2,6% ont été créées il y a moins de 4 ans, 31,9% l'ont été il y a plus de 4 ans et moins de 20 ans et 55,5% existent depuis plus de 20 ans. Presque 3 répondants sur 10 (29,6%) sont des micro-entreprises<sup>2</sup>, les autres sont des PME<sup>3</sup>. Environ 3 répondants sur 10 (31,4%) déclarent consacrer une partie de leur chiffre d'affaires à l'innovation.

87,3% des répondants ont mené des **projets d'investissement** au cours des 12 mois précédant l'enquête, ce qui correspond à une augmentation de 13% par rapport à 2009. Par ailleurs, 35,4% des répondants déclarent ne pas avoir réalisé tous les investissements prévus au cours des 12 derniers mois, soit une augmentation de 12% par rapport à 2009. Les principales raisons sont les mauvaises circonstances économiques et, dans une moindre mesure, les difficultés financières. Ce sont surtout les micro-entreprises qui déclarent ne pas avoir réalisé tous les investissements prévus en raison de difficultés financières. Près d'une entreprise sur 10 dit ne pas avoir effectué les investissements prévus parce qu'ils n'étaient plus opportuns.

<sup>1</sup> Le CeFiP est l'institution de référence au niveau fédéral qui centralise l'information et l'expertise sur l'ensemble des problématiques liées au financement des PME.

<sup>2</sup> Une micro-entreprise est une entreprise de moins de 10 travailleurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 millions d'euros (sur base de la définition de la Commission européenne, 2005).

<sup>3</sup> Dans cette enquête, une PME est définie comme étant une entreprise de moins de 250 travailleurs dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions d'euros.

En ce qui concerne l'accès au financement bancaire, 14,8% des entreprises affirment s'être vu refuser un crédit au cours des 12 mois précédant l'enquête. Cela correspond à une diminution de 2,5% par rapport à 2009. En 2010, ce sont les micro-entreprises qui se sont vu le plus fréquemment refuser un crédit (taux de refus micro-entreprises : 19,6% ; taux de refus PME : 13,9%). En 2009, 26,2% des micro-entreprises déclaraient s'être vu refuser un crédit bancaire, ce qui correspond à une diminution de 6,6%. Les refus de crédit concernaient essentiellement des montants inférieurs à 25.000 EUR. Les principaux motifs de refus sont liés à des garanties, un apport propre ou une capacité de remboursement insuffisants.

En 2009, 22,6% des entreprises qui ont sollicité un crédit ont déclaré avoir rencontré beaucoup ou énormément de problèmes pour obtenir un financement bancaire. Cette année, ce pourcentage ne s'élève qu'à 15,3%, soit une baisse de 7,3%. Par ailleurs, l'enquête montre que 40% des entreprises ayant fait une demande de crédit bancaire déclarent ne pas avoir rencontré de problèmes pour obtenir un financement bancaire (contre 53,5% l'année dernière). Sur ce point, parmi les micro-entreprises qui ont demandé un crédit bancaire en 2010, une sur cinq déclare avoir rencontré beaucoup ou énormément de problèmes, alors que ce chiffre s'élevait encore à 30,3% en 2009.

Bien que l'on puisse constater une amélioration durant les 12 derniers mois, la situation n'est pas encore comparable à celle qui prévalait en 2008. À cette époque, seuls 8,9% des répondants avaient indiqué avoir rencontré beaucoup ou énormément de problèmes. Toujours en 2008, 13,9% des micro-entreprises avaient rencontré beaucoup ou énormément de problèmes, tandis que 70% des répondants n'avaient rencontré aucun problème.

Étant donné la multitude des produits et leur complexité, le rôle joué par les banques en matière de conseil est d'une importance cruciale. Sur ce point, la moitié des entreprises sont satisfaites des conseils qui leur sont donnés. Elles nuancent néanmoins leurs propos en déclarant souhaiter voir la qualité des conseils encore améliorée. Environ un quart des entreprises (25,9%) estime toutefois ne pas recevoir suffisamment de conseils en cas de situation difficile et près d'une entreprise sur cinq n'est pas d'accord avec l'affirmation "*les banques donnent des conseils fiables*". La plupart des entreprises (74,2%) estiment que la qualité des services proposés par les banques est restée inchangée.

En outre, malgré son utilité et son efficacité reconnue, à peine 6% des répondants affirment connaître le Médiateur du crédit.

Le questionnaire portait également sur la connaissance et l'utilisation des mesures publiques. L'enquête montre que les mesures publiques les plus connues restent : la déduction des intérêts notionnels (Flandre 64,4% - Bruxelles 56,6% - Wallonie 53,7%), la réserve d'investissement (Flandre 36,1% - Bruxelles 30,6% - Wallonie 31,8%) et les subsides publics (Flandre 26,6% - Bruxelles 30,9% - Wallonie 40,9%). Ces mesures, ainsi que le "KMO-portefeuille" pour les entreprises de la Région flamande, ont déjà été utilisées par au moins 30% des répondants. Les répondants déclarent avoir l'intention d'utiliser davantage la plupart des mesures publiques.

La maîtrise du risque crédit est essentielle pour les banques. Dans ce cadre, chacun de leurs clients se voit attribuer un **rating**. Ce rating va influencer la décision d'octroi ou non du crédit et, le cas échéant, les conditions de celui-ci. La majorité des répondants (63,2%) ne savent pas que leur banque établit un rating. Parmi les entreprises sachant qu'elles ont un rating, une grande partie (19,6%) ne connaît pas la note qui leur est attribuée. En outre, seuls 22,2% des répondants connaissent les critères sur base desquels la banque établit ce rating.

Dans leur grande majorité, les entreprises déclarent qu'elles ont l'intention de financer leurs besoins principalement sur **fonds propres**. L'enquête montre que 53,3% des entreprises financeront plus de 75% de leurs besoins sur fonds propres.

Les formes de **financement externes** les plus utilisées sont le crédit d'investissement (71,3%), le leasing (58,6%), le crédit de caisse (51,3%) et le straight loan (45,2%). Environ un tiers des entreprises déclare que la part des fonds propres représente moins de 25% du total du bilan contre 14,9% qui donnent un ratio de plus de 75%. Environ une entreprise sur cinq a l'intention de renforcer ses fonds propres, que ce soit en réservant une partie de ses bénéfices (72%) ou par une augmentation de capital (19%).

Le rapport d'enquête comprend une analyse détaillée des résultats de l'enquête sur laquelle le CeFiP s'est appuyé pour formuler un certain nombre de recommandations.

**Pour lire le rapport complet, cliquez [ici](#).**

**Contact:**

[info@cefip-kefik.be](mailto:info@cefip-kefik.be)

Site web du CeFiP ASBL: [www.cefip.be](http://www.cefip.be)